



Problèmes d'occupation illégale d'une maison

Par **Bernard47**, le **18/10/2008** à **19:42**

Bonjour

La dame habitant la maison de mes parents décédés avec mon frère sans notre accord. Ni l'un ni l'autre n'ayant de bail des héritiers ; la succession étant loin d'être réglée.

Cette personne (non solvable) peut elle légalement mettre les contrats EDF et EAU à son nom et bénéficier d'aides de la CAF à cette adresse?

Notre frère (non solvable également) touche le RMI menacé de coupure malgré le précédent contrat à son nom nous ayant déjà laissé une facture d'eau impayée qui figure sur le passif de la succession.

L'ayant appris récemment peut-on nous opposer à cette initiative?

Merci d'avance pour vos réponses